
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.25PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 190'000.- pour
l'aménagement de l'Aula Magna comme salle attitrée pour les séances
du Conseil communal et la réponse à la motion du 22 mars 2018 de M. le
Conseiller communal Christian Weiler « Pour une nouvelle salle du
Conseil communal »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 octobre 2018.

Elle était composée de Madame et Messieurs Cinzia GALLI RATANO, Gildo DALL'AGLIO, Pascal GAFNER, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Christian WEILER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria CAPT, Municipale, Monsieur Jean-François SUTTERLET, Chef de la Filière de la Gestion Immobilière, Monsieur Jacques BOVET, Responsable Immobilier et Monsieur Fermino CECCHINI, Chef Informatique. Nous la remercions pour tous les compléments d'informations sur ce préavis déjà bien étayé.

Depuis 2005, le Conseil communal siège dans la Salle des débats de l'Hôtel de Ville. Le déménagement, à l'époque, n'avait pas été souhaité par l'ensemble des Conseillers, mais avait été rendu obligatoire par la mise en place de la télévision et pour offrir un espace plus aéré que l'ancienne salle.

Le manque de place pour poser un ordinateur ou différents documents ainsi que le confort des chaises, ont mené à une réflexion pour changer de salle, ceci étant donné que le préavis « Pour le réaménagement de la Salle des débats » (PR17.14PR) avait été jugé trop coûteux et imposant par ce Conseil, qui l'avait rejeté le 7 décembre 2017. Certains Conseillers souhaitent aussi qu'un système de vote électronique soit installé.

Après un essai en mars 2018, le choix s'est porté sur l'Aula Magna du Château d'Yverdon. Cette salle ayant besoin d'un renouvellement de son mobilier, le nouveau mobilier prévu sera compatible avec les séances du Conseil. La sonorisation de la salle doit également être renouvelée, ce qui sera aussi très utile pour les autres utilisations du lieu. L'éclairage étant suffisant, une modification ne devrait pas être nécessaire.

Les tables choisies mesurent 120 cm par 40 cm et sont facilement transportables. Leurs pieds sont réglables individuellement, ce qui permet de corriger les irrégularités du sol. Les tables ne sont pas équipées de prises électriques, aussi les Conseillers utilisant un ordinateur ou une tablette auront la responsabilité de charger leurs appareils avant de siéger.

Les chaises prévues sont confortables, mais l'assise un peu glissante. C'est pourquoi une majorité de la commission souhaite qu'un placet aimanté soit prévu ; le surcoût en serait d'environ CHF 10'000.-. Si le budget du préavis le permet, le Service se penchera sur cette demande.

Un micro est prévu pour chaque Conseiller et le vote peut être fait à partir de celui-ci. Contrairement aux indications du préavis, les micros seront branchés sur un câble et non sur un

réseau wifi, solution qui ne serait pas toujours optimale en cas de batteries des micros déchargées. Avec ces micros, il est préférable de rester assis, principalement pour des raisons esthétiques lors de la retransmission TV. En effet, la prise de son n'est pas optimale et l'image peu valorisante pour l'intervenant, de par sa position courbée sur son micro.

Si un système de vote électronique est choisi, il y a deux possibilités: soit des places numérotées et fixes pour chaque Conseiller durant toute la législature, soit un lecteur de carte sur les micros, qui permet de les débloquent et ainsi d'identifier les Conseillers. Cette deuxième configuration est préférée, mais elle nécessite une programmation préalable, donc un petit surcoût. Chaque Conseiller aurait donc une carte qu'il ne devrait pas oublier en venant prendre part au Conseil. Ce système permettrait également au Président de voir sur un écran le nom du Conseiller demandant la parole, ce qui est fort appréciable.

La solution du vote électronique à partir d'une application smartphone est quant à elle peu envisageable, de par l'impossibilité de trouver une application à la fois simple d'utilisation et compatible pour toutes les marques, modèles et versions des téléphones des Conseillers.

Le wifi de la salle sera en outre fortement amélioré. Une prise Jack sera installée sur la base du micro, qui permettra le branchement d'un casque d'appoint pour les Conseillers malentendants, car il n'est techniquement pas faisable d'installer une boucle magnétique pour les appareils auditifs. Le casque ne sera par contre pas mis à disposition par la Commune.

Le système d'enregistrement pour la retranscription du PV du Conseil par les secrétaires restera le même qu'actuellement, aucun système de reconnaissance vocale n'ayant été trouvé qui soit actuellement réellement au point.

Un écran de télévision sera à prévoir à l'arrière de la salle, afin que les quelques spectateurs et journalistes présents puissent voir les conseillers qui prennent la parole.

Par rapport à la séance d'essai du mois de mars 2018, une amélioration du podium pour les Municipaux et le bureau est nécessaire ; étant donné que le mobilier n'est pas fixe, des améliorations pourront être faites selon l'usage.

S'il est décidé de siéger à l'Aula Magna et de rester assis pour prendre la parole, un léger toilettage du règlement du conseil communal sera également nécessaire.

Conclusion

Sept ans après les premières propositions d'améliorer la salle où siège le Conseil communal, le projet présenté dans ce préavis a convaincu l'ensemble des commissaires. Une majorité de la commission émet le vœu que des placets soient prévus pour les sièges des Conseillers et Conseillères. La commission souhaite également qu'un écran de télévision soit prévu à l'arrière de la salle, pour le public et les journalistes.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Jean-David CHAPUIS



Yverdon-les-Bains, le 7 novembre 2018